

Séance du 07 NOVEMBRE 2018

Membres en exercice :	15
Présents :	13
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 58/2018

Envoyé en préfecture le 13/11/2018
Reçu en préfecture le 13/11/2018
Affiché le 13/11/2018
ID : 004-210400131-20181107-DE201858REGION-DE

---- L'an deux mille **DIX-HUIT**
le **07 novembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 25 octobre 2018

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **WALLON** Muriel, **FAURE** Michel, **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène et **BERTOU** Christel

2 Absent(s) excusé(s) : **ALBERT** Patrice, **LATIL** Yves

1 Pouvoir(s) : **ALBERT** Patrice à LERDA Serge ;

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE / AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES SERVICES REGULIERS ASSURANT LA DESSERTE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS

--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2017, le syndicat intercommunal « S.I.T.E. » absorbé par la communauté d'agglomération, a rendu à la commune la gestion administrative du transport scolaire du RPI Aubignosc/Châteauneuf val Saint Donat.

----La commune avait alors passé une convention avec le conseil départemental pour la gestion des transports à compter du 1^{er} janvier 2017, puis avec la Région, qui, depuis la loi NOTRÉ exerce la compétence « transports scolaires, avec une reprise de convention à compter de la rentrée 2017.

---- La région propose aujourd'hui un avenant dont l'objet est la modification de la participation des familles, des communes et des organisateurs secondaires aux services de transports scolaires. Le montant fixé par le règlement régional en vigueur est de 110 euros par enfant et par an.

--- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

AUTORISE le maire à signer l'avenant présenté avec le Conseil Régional.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

